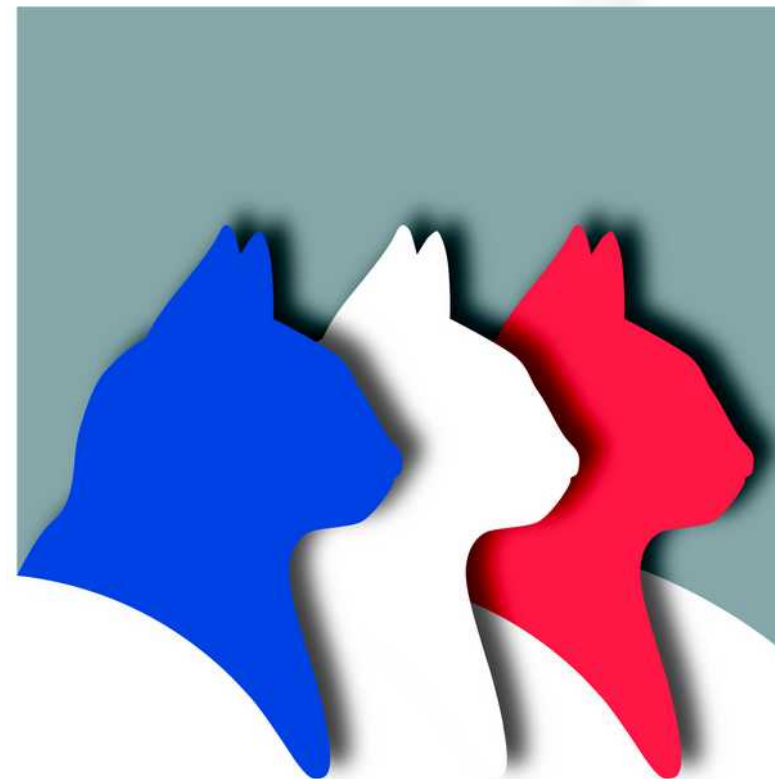


SEMINAIRE DES CLUBS DE RACE

Octobre 2024



LOOF

Livre Officiel des Origines Félines

Présentation : ...
Support : Laurène CADENE-SCHULIK

Sommaire

I. Reglementations étrangères

A. Restrictions d'élevage

1. Chats nus/Absence de vibrisse
2. Pliure des oreilles
3. Syndrome brachycéphale

B. Restrictions d'exposition

1. Chats nus/Absence de vibrisse
2. Pliure des oreilles
3. Syndrome brachycéphale

C. Autres restrictions

Introduction



A. Restrictions d'élevage

De nombreuses législations nationales interdisent l'élevage d'animaux de compagnie avec **des caractéristiques anatomiques, physiologiques et/ou comportementales extrêmes ayant un impact sur la santé ou le bien-être** de la femelle ou de sa progéniture.

France, Grèce, Italie, Croatie, Lituanie, Luxembourg, Danemark, ...

Règlementation générale + absence d'interdictions précises

=

Difficulté d'application des grands principes dans le droit actuel de ces pays

Pays avec une législation sur l'élevage et les conformations extrêmes



Source : EUROGROUP FOR ANIMALS –
Extreme breeding in Europe – Mapping
of legislation – novembre 2023



RESTRICTIONS D'ELEVAGE

A. Restrictions d'élevage

1. Chats nus / absence de vibrisses



Éléments reprochés :

- **Absence de moustaches** : organe sensoriel essentiel à l'orientation, détection des obstacles;
- **La fourrure comme moyen d'expression important** : problème de communication (exemple : ne peut pas hérissier le poil);
- **Perte de dignité de l'animal** : manteaux, bonnets;
- **Animaux dépendants des soins humains**;
- **Absence de fourrure entraîne un manque de protection de la peau** : blessures, absence de protection au froid/au soleil;

A. Restrictions d'élevage

1. Chats nus / absence de vibrisses

ALLEMAGNE

Introduction de la notion de « Qualzucht » : Élevage de la torture.

« L'infraction d'élevage de la torture est remplie, si, chez les vertébrés, les caractères favorisés par l'élevage ou tolérés (forme, couleur, performance et caractéristiques comportementales) entraînent une diminution des performances en termes d'auto-développement, d'autoconservation et de reproduction et se manifestent par des modifications morphologiques et/ou physiologiques liées à l'élevage ou des troubles du comportement associés à des douleurs, souffrances ou des dommages. » (Paragraphe 11 b (1) de la loi allemande sur la protection animale)

Avis d'expert sur l'interprétation de l'article 11b de la loi sur le bien-être des animaux.

➔ Infraction administrative passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 25 000€.

Il **peut** y avoir une interdiction d'élevage de chats sans poils en cas de manque des moustaches. **La décision revient aux Lander.**

A. Restrictions d'élevage

1. Chats nus / absence de vibrisses

ALLEMAGNE

- L'élevage de chats nus est interdit en Hesse (13.06.2016);
- L'élevage des chats sans moustaches est interdit en Saxe (15.06.2016);
- En Saxe-Anhalt, interdiction des chats nus par voie judiciaire (17.06.2016);
- En Rhénanie-Palatinat, l'élevage de chats nus est interdit;
- Le tribunal administratif de Berlin a interdit l'élevage de chats nus. (23.09.2015);
- En Bavière, la décision quant à l'interdiction de l'élevage cruel doit être prise au cas par cas (15.06.2016).

A. Restrictions d'élevage

1. Chats nus / absence de vibrisses

ALLEMAGNE

Jurisprudence

L'élevage de chats Sphynx est interdit à Hambourg (04.04.2018 décision -11 E 1067/18).
Motif : chats reproducteurs et chatons produits sans moustaches.

→ Caractérisation de l'élevage de la torture en raison de l'absence de moustache.

« Les moustaches sont destinées à être utilisées par le chat pour s'orienter dans l'obscurité, pour traquer les proies, pour protéger les yeux et ils sont d'une grande importance dans l'établissement de contacts sociaux.

*L'absence de tels moustaches entraîne donc inévitablement une altération importante et un écart par rapport à l'état normal d'un chat. Il est à noter **qu'il n'est pas important de savoir si et de quelle manière, les chats Sphynx sans moustaches fonctionnelles sont capables de compenser les déficits avec d'autres organes sensoriels ou comportements** ».*

A. Restrictions d'élevage

1. Chats nus / absence de vibrisses

PAYS- BAS

L'élevage de chats nus est interdit depuis 2014 (interdiction d'élever des animaux susceptibles de transmettre des défauts génétiques et des maladies à leur descendance).

Mars 2024 : L'autorité néerlandaise de sécurité des produits alimentaires et de consommation (NVWA) a **émis pour la première fois un avertissement officiel à l'encontre d'un éleveur de Sphynx à Limbourg.**

« Ces poils sont essentiels pour un chat : ils en ressentent le moindre contact. Sans poils, non seulement la perception sensorielle de leur environnement est limitée, mais la communication avec les autres chats est également médiocre. Les chats utilisent leur fourrure et leurs moustaches pour montrer ce qu'ils ressentent : un chat sans poils ne peut pas faire ça. »

A. Restrictions d'élevage

1. Chats nus / absence de vibrisses

PAYS- BAS

Argumentaire

- Leur peau est moins bien protégée, ce qui les rend **plus sensibles aux blessures** et aux coups de soleil.
- Les animaux ont également **froid plus rapidement** et il y a un **risque accru d'infections** de la peau et des oreilles.
- Chez les chatons, (particulièrement sensibles aux changements de température au cours des premières semaines de vie) , le manque de poils entraîne un **risque accru d'infections respiratoires**.

Les éleveurs qui continuent à se faire reproduire des chats sans poils encourent une **amende de 1 500 euros par animal reproducteur utilisé**.

A. Restrictions d'élevage

1. Chats nus / absence de vibrisses

PAYS- BAS

Juillet 2024 : Consultation publique sur une modification de décret pour l'interdiction de détention des chats sans poils & oreilles repliées.

« Les chats nus n'ont pas de poils et de vibrisses, qui sont des sens importants pour les chats.

L'élevage de chats sans poils est donc interdit aux Pays-Bas. Néanmoins, il y a encore des gens qui achètent et vendent des chats aux oreilles pliantes et des chats sans poils. Par conséquent, il est nécessaire d'interdire la détention de ces chats. »

- 419 réponses : principalement de détenteurs/éleveurs qui réfutent les argumentaires liant l'absence de poils à des problèmes de santé.



A. Restrictions d'élevage

1. Chats nus / absence de vibrisses

AUTRICHE

Définition de l'élevage de la torture : « l'accouplement délibéré de deux animaux ayant des caractéristiques très spécifiques (que le motif de l'élevage soit à des fins esthétiques ou d'amélioration des performances), **dont la progéniture subira de la douleur, de la souffrance, des dommages ou de la peur en raison de l'expression de ces caractéristiques.** »



L'élevage de torture est interdit en Autriche.

Les caractéristiques tels que l'absence de poils sont considérées comme appartenant à l'élevage de la torture.

A. Restrictions d'élevage

1. Chats nus / absence de vibrisses

BELGIQUE

Le Conseil wallon du BEA a chargé un groupe de travail de donner un avis sur la problématique des hypertypes et des maladies génétiques liées aux races de chats.

Approche par la notion d'intégrité de l'animal

« le caractère entier et intact d'un animal, représentant le juste équilibre de son espèce, ainsi que la capacité à subvenir à ses besoins dans un environnement adapté à l'espèce ».

→ Le chat à la nécessité de disposer d'une queue, de moustaches ou de poils.

Classification de 3 groupes de « chats à problème » :

Groupe 3: **Mesures correctives à déterminer** (suivi scientifique): Sphynx (nudité), Devon Rex (moustache courte).

A. Restrictions d'élevage

1. Chats nus / absence de vibrisses

BELGIQUE

Le doute au sujet de santé/BEA chez certaines races a suffi pour les interdire en raison du principe de précaution évoqué sans concertation scientifique préalable.

Des personnes et des structures extérieurs (dont GAIA) à la filière prennent des décisions pour la filière en l'absence d'une représentation officielle des éleveurs de chats de race.



FRANCE

En France, l'élevage de chats sans poils/vibrisses est autorisé sans condition.



A. Restrictions d'élevage

2. Gène Fold / oreilles pliées

Éléments reprochés :

- **Entraine de l'ostéochondrodysplasie** : gène dominant provoquant des déformations progressives des articulations, des os et des cartilages. Entraine des boiteries invalidantes. Maladie incurable dégénérative source de souffrance et qui peut nécessiter l'euthanasie de l'animal ;
- **Risque accru de maladie des oreilles** ;
- **Moins bonne audition** ;
- **Difficultés dans la communication** entre chat.



A. Restrictions d'élevage

2. Gène Fold / oreilles pliées

- En 1971 le **Scottish Fold** banni du GCCF.
- Fifié : 1.5 du Règlement : « *Il est interdit d'exposer et de faire l'objet de promotion ou de publicité : Les atteints chats [...] d'ostéochondrodysplasie (comme Scottish Fold), ou ayant un tel chat dans son ascendant.* »



A. Restrictions d'élevage

2. Gène Fold / oreilles pliées

ALLEMAGNE

2017 : **Interdiction d'élevage des chats aux oreilles pliées** (pas d'interdiction de détention).

→ considérer comme de **l'Élevage de la torture**.

Avis d'expert sur l'interprétation de l'article 11b de la loi sur le bien-être des animaux, à partir du 26.10.2005

« Le rapport sur l'élevage pour torture recommande une interdiction de reproduction pour les chats ayant des « oreilles inclinées » déterminées par le gène Fd. [...] Toute personne qui élève, expose, présente de tels animaux sur Internet ou par le biais d'une publicité commerciale **doit s'attendre à être dénoncée.** »

- Décision du tribunal administratif d'Ansbach 04.03.2019 AN 10 K 18.00952 : L'élevage de chats Scottish Fold est un élevage de la torture.
- Avis juridique complet de Prof. Dr. Jur. Thomas Cirsovius : « Toute personne qui élève des chats aux oreilles repliées enfreint l'article 11b de la loi sur le bien-être des animaux et **commet une infraction administrative passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 25 000euros.** »

A. Restrictions d'élevage

2. Gène Fold / oreilles pliées

ALLEMAGNE

Octobre 2021 : création site web : <https://qualzucht-datenbank.eu> : **base de données et d'informations scientifiques qui donne un aperçu des défauts visibles ou cachés liés à l'élevage chez les races affectées.**

Crée par des vétérinaires, avocats, biologistes, informaticiens, pathologistes, bénévoles...



A. Restrictions d'élevage

2. Gène Fold / oreilles pliées

BELGIQUE

2024 <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2024/04/25/2024006864>

La reproduction ainsi que **la participation aux expositions et la présence dans les publicités** sont interdites pour les **Scottish Fold, Highland Fold** (ainsi que pour les Munchkin, Manx, Cymric).

L'éleveur doit **stériliser ses animaux.**



A. Restrictions d'élevage

2. Gène Fold / oreilles pliées

PAYS-BAS

Au même titre que les chats sans poils, **l'élevage de Scottish Fold est interdit depuis 2014** (interdiction d'élever des animaux susceptibles de transmettre des défauts génétiques et des maladies à leur descendance).



FRANCE

L'élevage de chats à oreilles pliées est autorisé en France.

Le LOOF et les clubs de race travaillent ensemble afin d'atténuer les effets du gène Fold :

- **Le mariage de deux chats Fold est interdit** car il favorise les cas d'ostéochondrodysplasie sévère ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2019, le **test Fold est inscriptible sur les pedigrees** des Scottish et des Highland ;
- Pour atteindre le niveau 4 du SQR, les **Scottish/Highland Fold doivent être testés hétérozygotes pour la mutation Fold**, et les **Scottish Straight et Highland Straight doivent être testés non porteurs** de cette mutation ;
- Pour développer la diversité génétique des lignées, **le mariage avec des American Shorthair a été autorisé par le LOOF et celui avec les British reconduit.**

FRANCE

A partir du 1 er juillet 2020 :

Tout reproducteur marié avec un Scottish/Highland **Straight ou Fold, y compris British Shorthair/Longhair et American Shorthair, doit être identifié génétiquement et testé pour le gène FOLD** pour l'enregistrement d'une déclaration de saillie et de naissance, ainsi que les chats importés pour leur enregistrement au LOOF, ou au moment où ils reproduisent s'ils sont déjà enregistrés. Les tests de filiation devront être fournis pour tous les chatons au moment de la demande de pedigrees.

A. Restrictions d'élevage

3. Syndrome brachycéphale



Éléments reprochés :

- **Neurologique** : chat apathique, absence de réaction aux stimuli acoustiques & ataxie ; nystagmus (mouvements répétitifs et incontrôlés des yeux) et/ou tremblements de la tête en lien avec une hypertrophie des ventricules cérébraux ;
- **Respiration** : ronflement, respiration sifflante voire difficile en lien avec une augmentation disproportionnée de la hauteur et de la largeur de la boîte crânienne ou du raccourcissement des sinus et à la protrusion des cornets nasaux dans le nasopharynx ;
- **Affectant le drainage lacrymal** : présence de larmes, de souillures et de lésions d'irritations de la peau des sillons lacrymaux. En cas de brachycéphalie sévère, le système de drainage nasolacrymal devient inefficace du fait de la forme en V prise par son trajet
- **Affectant la cavité buccale** : anomalies bucco-dentaires de type malpositions dentaires, malocclusion, dents manquantes ou surnuméraires, maladie parodontale...

A. Restrictions d'élevage

3. Syndrome brachycéphale

AUTRICHE

Bien que des races spécifiques ne soient pas interdites, des caractéristiques extrêmes, notamment celles associées à la brachycéphalie, le sont : essoufflement, inflammation de la peau, inflammation de la conjonctive et/ou de la cornée, exophtalmie, symptômes neurologiques, malformations des dents,....

Le syndrome brachycéphale est associé à l'élevage de la torture.



A. Restrictions d'élevage

3. Syndrome brachycéphale

AUTRICHE

(2024) Un tribunal autrichien confirme l'interdiction de faire de la publicité pour l'élevage de la torture.

Fait: Une éleveuse de chiens/ juge FCI avait fait circuler sur internet des images générées par l'IA d'enfants en pleurs avec des chiens sans poils et des chiens brachycéphales avec un slogan « *Voulez-vous vraiment que mon meilleur-ami soit banni ?* ».

Il est interdit en Autriche, de faire de la publicité pour des animaux avec des caractéristiques d'élevage de la torture. L'autorité autrichienne s'est abstenue d'octroyer une sanction à l'éleveuse mais lui a fait un avertissement officiel.

Le tribunal administratif a statué et a confirmé que **les images générées par l'IA tombent sous le coup de l'interdiction de publicité pour l'élevage de la torture. Peu importe que l'image montre un animal réel ou crée artificiellement.**

Le tribunal a estimé que l'autorité n'aurait pas dû s'en tenir qu'à un simple avertissement et qu'une sanction adaptée aurait dû être prise.

A. Restrictions d'élevage

3. Syndrome brachycéphale

SUISSE

Décembre 2023 : **L'autorité vétérinaire Suisse interdit au président de l'association féline** helvétique FFH (membre de la FIFE) **d'élever des chats exotiques à poils courts.**

Les 4 chats n'ont pas été élevés conformément aux autorités (chats reproducteurs pas en bonne santé).

Selon la loi sur le bien-être des animaux, les éleveurs ne sont autorisés à faire reproduire que les chats en bonne santé et ils ne sont pas autorisés à renforcer les caractéristiques de la race entraînant des souffrances pour les animaux. → Interdiction de l'élevage de torture.

Pour des raisons de santé, le service vétérinaire d'Argovie a interdit l'élevage des quatre chats de l'éleveur concerné.

Melanie Kocher, responsable du bien-être animal, Service vétérinaire d'Argovie, : « *Ces dernières années, nous avons remarqué que les éleveurs eux-mêmes accordent trop peu d'attention à la question et accordent trop peu d'attention à l'élevage d'animaux sains.* » L'autorité doit également prendre des mesures à cet égard.

Cette année, le service de la protection des animaux du canton d'Argovie s'est fixé comme thème central de l'élevage de torture des chats.

Dans trois cas, une interdiction de reproduction a été imposée.

RESTRICTIONS D'EXPOSITION



B. Restrictions d'expositions

SUISSE

Certains chats pourront **être refusés à l'entrée d'une exposition à discrétion du vétérinaire** : Sphynx, Devon Rex, Scottish et Highland Fold.

Les chats qui ne peuvent pas être présentés en raison des caractéristiques de contraintes dues à la sélection comprennent [...]:

- Les Sphynx et autres chats nus, les Devon Rex et autres chats Rex, ainsi que les autres individus **ayant des vibrisses atrophiées ou manquantes** ;
- Les **sujets brachycéphales** des races suivantes : Persan, Exotic Shorthair, British Shorthair et Birman, qui **présentent des signes de larmolement chroniques ou des difficultés respiratoire.**

B. Restrictions d'exposition

2. Gène Fold / oreilles pliées

ALLEMAGNE

« Le gouvernement fédéral envisage d'interdire les expositions pour les races torturées. »

Source : Rapport du gouvernement fédéral sur le bien-être des animaux 2015.

BELGIQUE

(2024) **La participation aux expositions** et la présence dans les publicités **sont interdites pour les Scottish Fold, Highland Fold, Munchkin, Manx, Cymric** (article 8).

L'éleveur doit stériliser ses animaux.

B. Restrictions d'exposition

3. Syndrome Brachycéphale

AUTRICHE

8 avril 2024 : Décision du tribunal de district de Bade « chiens sans nez » :

Un bouledogue anglais primé à plusieurs expositions présente des caractéristiques d'élevage de la torture et ne peut donc plus être exposé dans des expositions canines en Autriche.

Le respect du standard de la race (visage court avec un museau large et émoussé est prescrit, mâchoire inférieure doit dépasser de la mâchoire supérieure,...) entraîne des **problèmes de santé multifactoriel chez les chiens**.

La Fédération européenne des associations vétérinaires pour animaux de compagnie (représente les vétérinaires de 37 pays à travers l'Europe), a même déclaré que l'élevage de bouledogues anglais devrait être complètement rejeté pour des raisons de bien-être animal.



AUTRES RESTRICTIONS

C. Autres restrictions

BELGIQUE

2024 : <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2024/04/25/2024006864>

Article 3 : « La reproduction de chiens et de chats vise à obtenir des animaux en bonne santé et exempts de propriétés ou de caractères qui : 1° portent atteinte à leur bien-être ; 2° **provoquent une restriction d'une fonction organique ou sensorielle** ; 3° provoquent une déviance par rapport à un comportement propre à la race ».

Selon la race du chat, un **dépistage avant la mise à la reproduction est exigé** chez un vétérinaire (examen génétique, examen clinique, examen fonctionnel, examen de conformation et ou tout autre examen pertinent pour diagnostiquer l'affection visée). L'objectif est d'identifier si l'animal est porteur symptomatique ou asymptomatique d'une affection héréditaire qui est préjudiciable au bien-être de ses descendants.

L'éleveur peut faire reproduire son chat **lorsque le dépistage indique qu'il n'est pas atteint d'une affection héréditaire préjudiciable** ou dans le cas inverse **uniquement s'il peut remédier à cette affection par une combinaison raisonnée d'accouplement** (critère article 3). L'éleveur met les fiches de dépistage à la disposition du service sur demande.

C. Autres restrictions

BELGIQUE

L'annexe n°2 : liste des affections héréditaires et des races et variétés à risque dans l'espèce féline :

Affection héréditaire

- Syndrome brachycéphale :
Burmese Anglais
- Surdit  (g ne W) :

Races et vari t s   risque

Persan, Exotic Shorthair, British Shorthair,

Robe blanche

La mise   la reproduction d'un animal qui a subi une intervention chirurgicale en raison d'une affection h r ditaire est interdite.

Le d veloppement d'une affection h r ditaire identifi e devient un vice cach  si l' leveur n'apporte pas la preuve qu'il a respect  les dispositions de cet arr t .

C. Autres restrictions

AUTRICHE

« La loi autrichienne sur la protection des animaux interdit l'utilisation de l'élevage sous la torture ou l'élevage d'animaux, **d'importer, d'acquérir, de négocier, de transmettre ou d'exhiber des caractéristiques d'élevage de torture.** Toute personne qui enfreint cette disposition s'expose à une lourde amende. »

Les restrictions d'élevage extrême s'étendent à **l'importation, à l'acquisition, à la propriété** (y compris le transfert de propriété), à **l'exposition et à la publicité.**

Exceptions :

- Si l'éleveur peut prouver qu'il fait partie d'un programme d'amélioration de la race visant à rendre les générations à venir en meilleure santé.
- Pour les centres d'adoption d'animaux.

Les formes corporelles susceptibles d'altérer la reproduction naturelle sont également interdites.

FRANCE / ACTUALITES



7 décembre 2023 : **Projet de règlement du parlement européen et du conseil relatif au bien-être des chiens et des chats et à leur traçabilité.**

- Février 2024 : consultation du LOOF sur la proposition de règlement initiale ;
- Avril 2024 : sollicitation de l'avis du LOOF sur une proposition d'intégration de la présidence belge d'un article relatif aux exigences en matière d'élevage de chiens et de chats et de « *traits de conformation extrêmes* ».

Processus de décision

1. Consultation du LOOF et de différents autres acteurs de la filière qui rendent des avis sur le projet



2. En fonction des consultations et de l'orientation politique, la DGAL adopte un positionnement français



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Positionnement
Français

3. Positionnement Français que la DGAL va défendre au sein des groupes de travail du projet de ce règlement



- Le LOOF a défendu la **préservation des races de chats** ;
- Bonne prise en compte de la DGAL de l'importance de ne pas interdire l'intégralité de certaines races mais plutôt de **travailler ensemble pour assurer la santé des chatons produits au sein des races** ;
- En attente du retour des travaux & consensus des groupes de travaux...

Merci pour votre écoute !

